

Recherche de piégeurs bénévoles

Les fouines, renards, ragondins, ratons-laveurs, corneilles sont, parmi d'autres, des animaux qui font partie de notre environnement et de la biodiversité locale. Le problème est quand ces animaux provoquent de véritables nuisances.

À bien des égards, ces bêtes paraissent sympathiques. Malgré tout, il arrive parfois qu'un carnage se produise dans un poulailler, que les combles d'une maison voient leur isolation dévastée. À ce moment précis, la personne victime de ces dégâts, ne sachant que faire, se renseigne auprès de sa mairie ou de la gendarmerie pour savoir comment procéder pour faire cesser ces nuisances, dont les dommages peuvent se chiffrer en centaines voire en milliers d'euros.

Le seul moyen légal dont disposent les mairies est le recours à un piégeur agréé.

Recherche de bénévoles

Au sein de notre communauté de communes, ce sont des bénévoles qui interviennent à la demande des particuliers ou des collectivités.

La situation pourrait paraître simple sans un léger bémol : ces personnes agréées n'ont pas toujours la possibilité d'intervenir soit par manque de temps, soit car elles habitent trop loin du lieu sinistré.

De plus, les bénévoles qui constituent un maillage regroupé au sein d'une association sur le territoire sont de moins en moins nombreux.

Par ailleurs, il n'existe pas pour l'instant d'entreprise professionnelle pouvant intervenir à la demande.

Je fais moi-même partie d'une association de piégeurs et on rencontre de plus en plus de difficultés à répondre aux demandes. Il apparait plus que nécessaire de lancer un appel aux bonnes volontés que cette activité pourrait intéresser. L'idéal serait d'avoir au minimum un piégeur actif par commune.

Cet agrément est délivré par la FÉDÉRATION DE CHASSE DE LA MARNE à l'issue d'une formation sur deux samedis pendant lesquels des cours de pratique et de législation sont dispensés.

J'ai pour habitude de dire que les premières personnes qui devraient passer cet agrément sont les victimes de nuisances qui pourraient ainsi régler leurs soucis en toute légalité.

Coordonnées

Fédération de chasse de la Marne - Maison de la Chasse et de la Nature Route Départementale 5 Lieudit Le Mont-Choisy 51510 Fagnières 03 26 65 17 85 Infos pratiques

Si cette activité au contact de la nature, où on apprend à connaître les animaux, leurs habitudes et leurs modes de vie, vous interpelle, vous donne l'envie de la pratiquer, il vous suffit de passer l'agrément de piégeurs (à partir de 16 ans)